



Les points importants du Conseil communal du jeudi 28 février 2019

Adoption d'une ordonnance de police relative à l'affichage électoral à l'occasion des élections européennes, législatives et régionales du 26 mai 2019.

Ce point n'a pas manqué de faire réagir l'opposition avec Marc Cools (Chef de groupe Uccle En avant) qui regrette fortement que l'urgence soit demandée. *“La date des élections est connue depuis longtemps, on aurait pu s'organiser un petit peu plus tôt pour que cela soit inscrit normalement au Conseil communal. Nous savons que des dispositions doivent être prises par les services pour organiser tout cela, nous ne ferons pas d'obstruction mais nous nous abstenons sur l'urgence et aussi sur le règlement”*. Du côté de DéFI, le Chef de groupe Emmanuel De Bock a, quant à lui, confirmé le soutien de son groupe dès lors que la méthodologie était inchangée et que tous les partis politiques étaient affichés. Point approuvé par la majorité et les groupes DéFI et PS. Abstention du groupe Uccle En Avant.

Régie Foncière - Approbation du budget 2019

L'opposition s'est exprimée avec Emmanuel De Bock (Chef de groupe DéFI) qui souhaite que la politique de gestion soit réévaluée compte tenu du fait que certains logements gérés par la Régie Foncière appartiennent à la Région. *“Il faut réfléchir sur le fait de mettre ces logements en gestion auprès de BinHôme ou de l'AI SU, faire une analyse et voir ce qui est rentable. Nous devons travailler sur la rationalisation de la gestion puisque ce sont les mêmes métiers de part et d'autre. Rappelons que le canon emphytéotique que nous payons par an à la Région pour la gestion des logements régionaux n'est pas non négligeable. Si les loyers couvrent la charge de l'emphytéose, tout aspect personnel/gestion reste à charge de la Commune alors que pour l'AI SU et BinHôme, c'est subventionné par la Région”*. Sur la proposition de regroupement suggérée par Emmanuel De Bock, Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) s'est montré beaucoup plus prudent. *“Ce qui est logique, c'est de regrouper par exemple au niveau de l'AI SU les 23 logements sociaux gérés par la Commune. Et ce qui est important pour ces logements, c'est qu'il y ait un guichet unique pour les inscriptions. En revanche, transférer des logements à BinHôme n'est pas tout à fait neutre puisque l'octroi des logements sociaux se fera en fonction du règlement appliqué”*. Des propos appuyés du côté de la majorité par Michel Cohen (MR). *“Le règlement de l'AI SU est plus souple, ce qui permet de réagir plus vite face à une personne en situation de détresse”*. Après avoir souligné le fait que les rencontres avec les différents acteurs du logement public avaient notamment pour objectif de dégager des pistes de rationalisation, Jonathan Biermann, Échevin de la Régie Foncière (MR), a relevé que ce temps était aussi mis à profit pour constater l'état et la qualité des logements gérés par la Commune. *“Au Service du Logement, chaque gestionnaire connaît tous les locataires communaux, leurs attentes et leurs besoins mais aussi tous les problèmes rencontrés dans chaque logement et ce, avec une précision*

étonnante et rassurante. Nous constatons une qualité dans l'entretien des bâtiments et dans le suivi des dossiers à la Commune hors du commun en comparaison avec les autres acteurs du logement public. Ce n'est pas pour cela que la rationalisation ne sera pas possible mais il y a vraiment une différence de niveau et nous espérons tirer vers le haut les autres partenaires". Jonathan Biermann a conclu en réaffirmant la responsabilité de la Commune de confier la gestion de ces logements au gestionnaire qui fournit la plus grande qualité dans l'entretien et le maintien des infrastructures pour les locataires qui bénéficient de ces logements. Point approuvé à l'unanimité.

Adhésion à la Charte européenne pour l'Égalité des Femmes et des Hommes dans la Vie locale

Un projet accueilli très favorablement par la majorité et l'opposition qui voient dans la signature de cette charte un réel apport pour la Commune. *"Les discriminations de genres touchent toutes les sphères de la société, elles ne s'arrêtent malheureusement pas aux frontières de notre commune. Il est aussi important de s'engager structurellement comme le prévoit la charte dans un plan d'actions global, concret et transversal", a souligné Blaise Godefroid (Ecolo). "C'est un combat qui ne sera peut-être jamais fini, de nouvelles menaces apparaissant tous les jours. Selon mon expérience, il vaut mieux cibler quelques domaines d'actions prioritaires où la Commune peut faire la différence, former des personnes, avoir de bonnes données statistiques et de bons moyens d'évaluation pour arriver à de bons résultats concrets et visibles", a tenu à faire remarquer Marion Van Offelen (MR). Après avoir précisé que le plan était certes global, Maëlle De Brouwer, Échevine de l'Égalité des Chances et des Genres (Ecolo), a relevé que la charte précisait bien les domaines qui allaient être traités en priorité tels que l'aménagement de l'espace public, la violence faite aux femmes ou encore la sécurité. Le chef de groupe DÉFI Emmanuel De Bock a, quant à lui, souhaité savoir ce que cette charte allait concrètement changer à Uccle dans la pratique. "Cette charte est un véritable enjeu d'éducation et de vivre ensemble. Cela serait bien d'être une Commune à la pointe de ce combat et de voir la réalité concrète de l'adhésion à cette charte". Ce à quoi l'Échevine a répondu : "Symboliquement, voter cette charte, c'est marquer le coup et s'engager à agir concrètement pour plus d'égalités. Il y a entre autres le gendermainstreaming et le genderbudgeting qui sont prévus par cette charte". Véronique Lederman (Uccle En Avant) a également pointé, au même titre que Marion Van Offelen et Emmanuel De Bock, l'importance de rendre les choses concrètes. "Cette charte est pleine de bonnes intentions mais il faut maintenant aller sur le terrain. Dans le cadre du système de garde des enfants, il faut par exemple être attentif à développer des écoles de devoirs très performantes". Maëlle De Brouwer s'est dite satisfaite de l'enthousiasme manifesté par les différents groupes et a confirmé son intention de faire participer à la réalisation du plan d'actions le Conseil communal, les citoyens ainsi que les associations dont les féministes en priorité. Point approuvé à l'unanimité.*

Budget communal pour l'exercice budgétaire 2019

Le compte-rendu de ce point sera disponible début avril dans la partie "Ordre du jour".

Également à l'ordre du jour :

Les mandats à conférer dans les ASBL communales, le renouvellement du Conseil Consultatif Communal de la Personne Porteuse de Handicap et l'approbation du nouveau règlement, Accueil extrascolaire : la constitution de la Commission communal d'Accueil...